

COMPTE RENDU Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2021 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.
Convocation du 16 juillet 2021.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, BRUNET Angélique, LAMARCHE Catherine, MILLÉRIOUX Damien et NAULEAU Daniel.

Etaient absents excusés : AUBRUN Thomas, AUBRY Benoit, BOUDIER Mickaël, GAULT Isabelle

Secrétaire de séance : METAIS Jacques

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 (COVID 19), Monsieur le Maire décide que cette réunion se déroulera en huis-clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT ;

Mouvements pendant la séance : NEANT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1. Devis contrat nettoyage vitrerie bâtiments communaux

Monsieur le maire signale que le contrat de l'entreprise NET 2000 arrive à son terme mi-juillet.
Des devis ont été proposés par 3 entreprises :

- **ALLIANCE PROPRETÉ** : Proposition pour un semestre : 196,02 € soit 392.04 € T.T.C pour 2 passages à l'année
- **AZUR PROPRETÉ SERVICES** : 819.73 € T.T.C pour 2 passages à l'année
- **NET 2000** : 503,64 € T.T.C pour 2 passages à l'année

Ces devis sont basés sur les mêmes prestations.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis le moins cher, qui est donc celui d'ALLIANCE PROPRETÉ pour un montant de 392.04 € T.T.C.

2. Nomination référent Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine

Depuis de récentes modifications statutaires, notre commune n'est plus directement représentée au Conseil syndical du SMEG car ce sont désormais les Communautés de Communes qui sont adhérentes. Afin de faciliter la communication directe entre le SMEG et notre Commune, son Président, M. Philippe Albert nous invite à nommer un référent communal qui pourra être contacté pour évoquer les questions en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer M. Feufeu David comme référent communal pour la communication entre le SMEG et la Commune.

3. Nomination référent Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et signature de la Convention

Le syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a réalisé les travaux d'aménagement du THOUET A VELO entre 2006 et 2008. Cet itinéraire fait aujourd'hui partie partiellement de la Vélo Francette, véloroute nationale reliant Oustréham à la Rochelle.

Il convient de maintenir les abords de l'itinéraire en bon état et ce, dans un souci d'accueil des cyclistes, il serait donc souhaitable que chaque commune puisse assurer un entretien courant des secteurs de son territoire qui sont traversés par l'itinéraire.

Ainsi pour des raisons de proximité, le SMVT nous sollicite pour l'intervention de nos agents techniques communaux selon les modalités de la Convention.

Le SMVT reste naturellement en charge, via l'intervention d'un prestataire, de l'entretien des bornes "pierre", de la signalisation, du marquage au sol, du mobilier (bancs, poubelles, aires de pique-niques, panneaux) implantés lors des travaux initiaux.

Afin de faciliter les échanges et la réactivité, il faudrait désigner **une personne référente** dans la commune, qui serait en charge d'alerter SMVT en cas de soucis d'entretien relevant de ses missions.

M. Métais Jacques qui est responsable des agents techniques Voirie et Bâtiments propose sa candidature et le Conseil Municipal après vote, le nomme à l'unanimité, référent pour cet échange.

4. Admission non-valeur créances éteintes

Monsieur le Maire signale que la Trésorerie nous a fait part d'une créance éteinte (créance irrécouvrable) qui constitue une charge définitive pour la Collectivité.

Il faut constater budgétairement cette créance qui s'élève à 649,31€.

Un mandat sera émis au compte 6542.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision d'accepter l'admission en non-valeur de cette créance

5. Validation devis Salle des Fêtes suite Appel d'Offres

M. Le Maire laisse la parole à M. Girard, 1^{er} adjoint et Président de la Commission d'Appel d'Offre qui suite à la réunion de cette commission présente les devis qui ont été validés.

Lot n°3 : EURL GAURIAU : (charpente)

pour un montant de 107 500,04 € H.T.

Lot n°4a : Entreprise BATITECH : (étanchéité)

pour un montant de 29 375,79 € H.T.

Lot n°4b : Entreprise CLOCHARD : (couverture)

pour un montant de 7 719,13 € H.T.

Lot n° 5 : Entreprise LAMARCHE : (menuiserie extérieures)

pour un montant de 49 820 € H.T.

Lot n° 7 : Entreprise VERGNAUD : (cloisons sèches/isolation)

pour un montant de 45 391,21 € H.T.

Lot n°9 : Entreprise MERLET : (Peinture)

pour un montant de 10 974,18 € H.T.

Lot n°10 : Entreprise GUYONNAUD-AUDEBRAND (Plomberie/Sanitaire)
pour un montant de 23 391, 28 € H.T

Lot n°11 : Entreprise F.B.M (Chauffage/Ventilation)
pour un montant de 34 665, 94 € H.T

Le conseil municipal décide d'accepter ces devis avec 10 voix Pour et une 1 Abstention et autorise Monsieur le Maire à remplir et signer tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

6. Infos église

M. le Maire laisse la parole à M. Aurélien Ribette, qui suite aux conseils de l'Architecte des Bâtiments de France, a rencontré avec Mme Gault Isabelle, un représentant du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour évoquer la dégradation de l'église (sûrement due à l'humidité) et voir quels seraient les démarches à entreprendre.

Il faudrait envisager un diagnostic du bâtiment, historique, et des peintures par un Architecte du Patrimoine.

Le CAUE pourrait nous guider dans ces démarches en faisant la recherche de subventions, en proposant des noms d'architectes, et en réalisant le cahier des charges facturant cette prestation proportionnellement au nombre d'habitants.

Cette question sera à revoir au prochain Conseil

7. Questions diverses

- Info retraite Elise
Mme MOREAU Elise a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1er février 2022
- Travaux d'arrachage de la jussie effectué du 5 au 12 juillet par le SMVT
- La salle des fêtes restera fermée jusqu'aux travaux prévus,
en effet il y aurait trop de frais à engager pour la réouverture, de plus la Commission de sécurité n'est pas prévue.
- Lors de la rentrée scolaire, les deux services mis en place à cause du COVID seront maintenus au moins jusqu'en décembre.
- Retour sur les Fêtes du 4 et 13 juillet qui ont été appréciés. Bon retour de la part des administrés qui ont aussi apprécié l'aménagement du site des "jardins de la cure"
- Le dispositif Argent de poche : La commune accueille 3 jeunes durant les vacances scolaires. Ils se sont inscrits via la Maison de l'Emploi, et ils ont déjà effectué des demi-journées de travail soit en administratif avec les agents administratifs, soit en extérieur avec les agents techniques. Les agents de la Commune apprécient leurs implications.
- Terra Aventura :
Cette animation a débuté dans notre Commune le 26 juin 2021 et remporte un vif succès,

Fin du Conseil Municipal à 21 heures 40

Rappel des délibérations du 21 juillet 2021

1. Devis contrat nettoyage vitrerie bâtiments communaux
2. Nomination référent Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine
3. Nomination référent Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et signature de la Convention
4. Admission non-valeur créances éteintes
5. Validation devis Salle des Fêtes suite Appel d'Offres
6. Infos église
7. Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Eliane	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas Absent	AUBRY Benoit Absent	BOUDIER Mickaël Absent	BRAUD Catherine	BRUNET Angélique
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle Absente	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	NAULEAU Daniel